



Règlement des services

Version du 20.03.2013 10:19



Index :

1	<i>Les buts</i>	3
2	<i>Descriptif du fonctionnement</i>	3
2.1	La définition d'un service :	3
2.2	Fonctionnement	3
2.3	Gestion du planning	5
2.4	Diverses règles	5

1 Les buts

Un certain nombre de tâches ont été, depuis le début de l'Ecole du Potier déléguées aux parents, ceci dans un double but :

1. Permettre aux familles une participation active à la vie de l'école.
2. Offrir une école avec un bon niveau de services et des écolages le plus abordables possible.

Les points suivants ont été déterminants dans le choix de cette méthode de gestion des services :

- Une définition des services
- Une équité de traitement entre les familles
- Une alternative aux personnes désirant contribuer aux services d'une manière différente
- Une meilleure transparence au niveau du planning des services
- Une simplification au niveau organisation des services
- Une offre de choix

2 Descriptif du fonctionnement

2.1 La définition d'un service

Le service est l'ensemble de toutes les tâches d'intendance, que l'école ne peut faire, et qui sont indispensables à son bon fonctionnement.

Ces services ne sont volontairement pas inclus dans le prix de l'écolage, afin d'offrir aux familles qui le désirent de donner du temps à la place d'un paiement.

2.2 Fonctionnement

Avant chaque année scolaire la direction et la personne responsable vont définir une liste de tous les services nécessaires pour l'année à venir.

Cette liste va contenir pour chaque type d'activité, le nombre de fois par année, le nombre de personnes nécessaires et le nombre de points qui lui est attribuée en fonction de la charge de travail.

Si dessous un exemple de cette table des services :

Descriptif	Nbre fois annuel	Nbre de personnes	Nbre de points	Total
Accompagnement repas ma-jeu	38	3	1.5	172
Grand nettoyage	2	10	3	60
Nettoyage des classes	39	3	1	117
Responsable de l'entretien	1	1	6	6
Responsable du planning	1	1	16	16
Sortie de classe 1/2 journée	15	1	3	45
Sortie de classe journée	10	1	6	60
Accompagnement repas et surv. devoirs	38	1	2	76
Transport gym Serix	38	2	0.5	76
Totaux				628

Le total des points des activités représente les points totaux pour l'année à venir. Dans l'exemple 628 points.

L'étape suivante consiste à attribuer ces points proportionnellement à chaque famille.

Pour ce faire deux règles sont définies :

1. Nous avons défini, en fonction de chaque niveau scolaire, un pourcentage d'affectation des points, ceci dans une idée d'équité par rapport aux heures de présence de l'enfant à l'école.
 Infantile = 57 %
 Primaire = 80 %
 Secondaire = 100 %
2. Le calcul se fait par famille, le nombre d'enfants dans l'école n'est donc pas déterminant. La référence est le niveau de scolarité de l'aîné de la famille.

Une fois ces affectations terminées, nous allons vous faire parvenir avec les documents concernant la rentrée, un formulaire de service, qui devra être rempli et nous être retourné.

Ce formulaire contiendra les éléments suivants :

- Le nombre de points que vous devez effectuer durant l'année scolaire, ainsi que le montant correspondant à ces points.
- Vous pourrez indiquer de quelle manière vous souhaitez vous acquitter de vos points à savoir :
 - Effectuer un certain nombre de services durant l'année.
 - Payer le montant indiqué sur le décompte.
- Si vous avez sélectionné l'option « Effectuer un certain nombre de services durant l'année », vous aurez la possibilité d'indiquer pour quels services vous seriez intéressés.

Exemple : si vous avez **30** points à effectuer vous pouvez choisir :

Accompagnement des repas ma	10 fois à 1.5 point	15 points
Grand nettoyage	1 fois à 3 points	3 points
Sortie de classe journée	1 fois à 6 points	6 points
Nettoyage des classes	6 fois à 1 point	6 points
Total		30 points

Descriptif	Nbre fois annuel	Nbre de personnes	Nbre de points	Nombre de fois
Accompagnement repas ma-jeu	38	3	1.5	10
Grand nettoyage	2	10	3	1
Nettoyage des classes	39	3	1	6
Responsable de l'entretien	1	1	6	
Responsable du planning	1	1	16	
Sortie de classe 1/2 journée	15	1	3	
Sortie de classe journée	10	1	6	1
Accompagnement repas et surv. des devoirs	38	1	2	
Transport gym Serix	38	2	0.5	
Total des points effectués				30

Important : Lors de la planification des services, un maximum sera fait afin de respecter vos désirs, mais nous ne pouvons vous l'assurer.

Lorsque nous aurons reçu tous les formulaires, nous vous ferons parvenir un planning regroupant les différentes activités, pour une période variant entre 2 et 6 mois.

Vous serez responsables d'atteindre vos points d'ici la fin de l'année. Si une activité vous a été attribuée et que vous modifiez le planning, il se peut qu'une activité différente vous soit attribuée afin de solder votre décompte.

Les points de l'année en cours ne peuvent en aucun cas être cumulés ou diminués de/sur l'année suivante.

En janvier un décompte pour l'année scolaire en cours vous sera communiqué.

En cas de solde de points en fin d'année scolaire, ils vous seront facturés, soit **Frs 30.- le point**. En cas d'excédents, ils seront offerts.

2.3 Gestion du planning

Une seule personne est référente, autant pour les familles que pour les enseignants.

Pour les parents, quel que soit votre demande concernant les services, vous vous adresserez à la même personne.

Pour les enseignants qui planifient une sortie, une seule personne de contact est nécessaire pour la réservation du bus, la recherche d'accompagnants et de voitures.

Pour que ce processus fonctionne au mieux, quelques règles seront à respecter :

- **Pour les familles, en cas de changement, vous essayez de vous organiser pour être remplacés et vous le signalez à la personne référente.**
- **Pour les enseignants, toutes nouvelles demandes doivent être annoncées deux semaines à l'avance.**
- **Pour les enseignants, toutes modifications de demande doivent être signalées au plus tard cinq jours ouvrables avant.**

Les coordonnées de la personne responsable du planning seront disponibles dans le document « liste responsabilités » sous la rubrique responsable services.

2.4 Diverses règles

- Les points en début d'année scolaire sont susceptibles de changer, si par exemple une nouvelle famille intègre l'école en cours d'année.
Cela va impliquer une diminution du nombre de points par famille.
- **Pour les familles désirant payer, le 70% du montant sera porté en note au début de l'année, le solde sera établi en fin d'année après le décompte définitif, car il est possible qu'un certain nombre de changements interviennent durant l'année.**
- Pour les familles intégrant l'école en cours d'année, les points seront calculés en prorata du nombre de mois effectif dans l'école.